



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Réunion du 20 juillet 2020

**REUNION SUPPLEMENTAIRE DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTERIEL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
(CHSCTMESR)**

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Lundi 20 juillet 2020

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Salle 005 et en visioconférence
72, rue Regnault
75013 PARIS

★ ★ ★ ★ ★

ORDRE DU JOUR

★ ★ ★

Début de séance : 9 heures 30

- I. Projet de circulaire concernant les orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020 (à la date du 9 juillet 2020 suite au projet d'avis du HCSP)**
- II. Questions diverses**



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE D'HYGIENE, DE
SECURITE ET
DES CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

20 juillet 2020

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CHSCTMESR) s'est réuni en distanciel et en présentiel le 20 juillet 2020, sous la présidence de M. Thierry DELANOË, sous-directeur de la gestion prévisionnelle, des affaires statutaires et de l'action sanitaire et sociale, représentant de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Christine ARNULF-KOECHLIN, adjointe au sous-directeur de la gestion prévisionnelle, des affaires statutaires et de l'action sanitaire et sociale est le deuxième membre de l'administration, au titre de la direction générale des ressources humaines.

Participent à cette réunion :

Les représentants du personnel :

- Les représentants du personnel siégeant en qualité de titulaire :
 - pour le SNPTES M. Pierre-Benoît ANDREOLETTI, excusé
Mme Marie-Agnès DESPRES,
 - pour la FERC-CGT M. Jean-Marc NICOLAS,
M. Victor PIRES,
 - pour le SGEN-CFDT Mme Nathalie CHABRILLANGE,
 - pour la FSU Mme Christine EISENBEIS,
 - Pour l'UNSA-Education M. Philippe HERNANDEZ,

- Les représentants du personnel suppléants :

- pour le SNPTES Mme Corinne LEFRANÇOIS,
M. Jacky NAUDIN,
- pour la FERC-CGT Mme Lorena KLEIN, secrétaire du CHSCTMESR,
Mme Emmanuelle MAGNOUX,
- Pour le SGEN-CFDT M. Thierry FRATTI,
- Pour la FSU Mme Marie-Jo BELLOSTA,
- Pour l'UNSA-Education Mme Christine ROLAND-LEVY,

Les représentants de la DGRH

- Au titre de l'hygiène et de la sécurité :
 - M. Jean-Paul TENANT, conseiller de prévention des risques professionnels de la DGRH.
- Au titre de la médecine de prévention :
 - Docteur Anne-Marie CASANOUE, médecin conseiller technique des services centraux de la DGRH.
- Au titre du bureau de l'action sanitaire et sociale (DGRH C1-3) :

- Mme Isabelle MEROLLE, adjointe au chef du bureau de l'action sanitaire et sociale,
- Mme Rachida TKOUB, chargée des questions santé et sécurité au travail pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Autres représentants de l'administration

- Cabinet de la ministre :
- M. Lloyd CERQUEIRA, directeur adjoint de cabinet représentant de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- DGESIP (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) :
- M. Brice LANNAUD, chef de service, adjoint à la directrice générale.
- Services communs DGESIP-DGRI :
- Mme Ghislaine LAUSSUCQ, chargée de mission, département des stratégies de ressources humaines, de la parité et lutte contre les discriminations (DGESIP-DGRI A1-2).

Pour l'inspection santé et sécurité au travail

- M. Pierre POQUILLON, inspecteur santé et sécurité au travail, adjoint à Mme Laure VILLARROYA-GIRARD, inspectrice santé et sécurité au travail (ISST), coordinatrice des inspecteurs santé et sécurité au travail de l'enseignement supérieur et de la recherche (IGESR)

M. Thierry DELANOË constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9h34.

Il excuse l'absence du directeur général des ressources humaines retenu par une réunion au cabinet du ministre et précise que M. Lloyd CERQUEIRA introduira la séance et que M. Brice LANNAUD représente la DGESIP. Il rappelle l'ordre du jour dédié à l'examen du projet de circulaire concernant les orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020 (à la date du 9 juillet 2020 suite au projet d'avis du HCSP).

Il précise que les documents de travail ont été transmis en amont de cette séance, complétés par l'avis du Haut conseil de la santé publique (HCSP) du 7 juillet 2020 relatif à la doctrine sur ce sujet. Il invite les représentants du personnel à formuler d'éventuelles observations ou présenter leurs déclarations liminaires.

Le représentant de la FECR CGT lit la déclaration commune CGT FSU qui sera annexée au présent procès-verbal.

I. Le projet de circulaire concernant les orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020 (à la date du 9 juillet 2020 suite au projet d'avis du HCSP).

M. Lloyd CERQUEIRA remercie les représentants du personnel de leur présence et précise que ce moment d'échange important s'inscrit dans la continuité de la réunion du 4 juin dernier dans la mesure où la circulaire du 11 juin 2020 avait vocation à évoluer et que les demandes des représentants du personnel ont été entendues, notamment en ce qui concerne l'accueil du plus grand nombre d'étudiants à la rentrée. Un des objectifs de cette circulaire est de garantir la continuité de l'activité d'enseignement dans le respect des consignes sanitaires. Le choix a été fait de maintenir les établissements ouverts avec un accueil le plus large possible des étudiants tout en observant une vigilance face au risque lié à l'augmentation de la circulation du virus. Il s'agit d'assurer la poursuite des enseignements en hybride avec des mesures sanitaires adéquates et, en cas d'évolution de la gravité de la pandémie, de fermer

les établissements. Le contexte est d'autant plus particulier que la réussite au bac est importante et que le nombre des étudiants sera plus important à la rentrée prochaine. Il convient donc de rester vigilant par rapport au phénomène de décrochage de certains étudiants. Il apporte des éléments de calendrier et précise que le décret relatif à la préparation de la rentrée prochaine est en cours d'élaboration. De plus, dans un souci de cohérence de cette circulaire avec la réglementation nationale, les dispositions de la circulaire sont identiques aux dispositions du MENJS. Par ailleurs, concernant la séance du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du 18 juin dernier, il précise que la position de la CGT est bien prise en compte. Il ajoute qu'une vigilance particulière sera apportée, pour les prochaines séances, notamment aux conditions d'organisation et à la maîtrise du déroulement des séances. Il remercie les membres du CHSCT de la qualité des échanges.

M. Brice LANNAUD présente les principaux points du projet de circulaire et souhaite rappeler ceux de l'avis du HCSP du 7 juillet 2020 relatif à l'adaptation des mesures concernant les différentes doctrines à appliquer dans les milieux scolaire et universitaire, et pour l'accueil collectif des mineurs selon l'évolution de la circulation du virus SARS-CoV-2, notamment l'importance de la ventilation des locaux (de 10 à 15 minutes, 2 fois par jour) ou les jauges des amphithéâtres. Il ajoute qu'il a été demandé aux établissements de prévoir plusieurs plans d'action afin de tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire.

Le représentant du SGEN-CFDT observe que l'évolution de la situation sanitaire d'ici à la rentrée universitaire pourra nécessiter une mise à jour de la circulaire.

Le représentant de la FERC-CGT considère que la situation sanitaire n'évolue pas de façon positive et évoque une contradiction entre les dispositions relatives aux mesures actuelles de distanciation sans port de masque et l'obligation de port de masque à venir. Il souhaite par ailleurs un éclaircissement sur le rôle des instances, le HCSP et le conseil scientifique. Il regrette l'absence de directives à destination des employeurs pour développer le télétravail et garantir le respect de mesures sanitaires.

La représentante de la FSU demande une clarification des responsabilités et pose la question de l'impact des réorganisations et des transformations des structures au regard l'article 54 du décret, question évoquée à plusieurs reprises lors des séances du CHSCT ministériel.

M. Thierry DELANOË répond que la situation sanitaire a eu un impact sur le déroulement habituel des travaux du CHSCT MESR.

Le représentant du SGEN CFDT évoque la question des moyens des établissements en cas de refus de port de masque.

La secrétaire demande ce qui se passera dans le cas d'une aggravation de la situation.

M. Brice LANNAUD répond que dans l'hypothèse d'une aggravation de la situation à la rentrée, des ajustements pourront être apportés à la circulaire, en fonction des directives données par les autorités de santé.

Le représentant du SNPTES demande comment s'assurer que les étudiants sont porteurs sains.

M. Brice LANNAUD répond que rien ne permet d'avoir cette certitude.

La secrétaire ajoute que les tests constituent un bon moyen.

M. Brice LANNAUD répond qu'ils ne sont pas systématiques.

Le représentant du SNPTES évoque les moyens de protection des étudiants.

M. Brice LANNAUD répond que la circulaire prévoit différentes mesures (mesures de distanciation et port du masque).

Le représentant du SNPTES propose d'imposer l'entretien du masque par les établissements.

M. Brice LANNAUD répond qu'il est difficile d'accéder à cette demande en raison de la diversité des types de masques.

M. Thierry DELANOË ajoute que cette question renvoie à celle de la responsabilité individuelle qui doit soutenir le respect des règles collectives.

La secrétaire pose la question des moyens réglementaires en cas de non-respect de l'obligation du port du masque.

M. Brice LANNAUD répond que cela relève du disciplinaire et rappelle les termes du projet : « les règlements intérieurs pourront sanctionner. »

La secrétaire demande si la sanction pénale d'une amende de 135 € serait applicable.

M. Brice LANNAUD propose de vérifier si elle s'applique dans l'espace des universités.

Le représentant du SNPTES observe que certains règlements intérieurs des établissements nécessitent une mise à jour.

M. Brice LANNAUD répond qu'un échange a eu lieu avec les chefs d'établissements, qui a permis la modification des règlements intérieurs sur ce point et qu'une sanction disciplinaire pourra également intervenir en dehors du règlement intérieur.

M. Pierre POQUILLON note, concernant la ventilation, que le recyclage de l'air n'est pas mentionné.

M. Brice LANNAUD répond que les préconisations du ministère de la santé et des solidarités sur ce sujet sont applicables même si le projet de circulaire ne les reprend pas.

M. Brice LANNAUD répond à la question concernant la clarification des rôles respectifs du HCSP et du conseil scientifique en matière de crise sanitaire. Il précise que le conseil scientifique formule des recommandations d'ordre général sur la gestion de la crise alors que le HCSP répond à des questions de santé.

Le représentant du SNPTES évoque l'avis du 7 juillet 2020 et demande si d'autres avis ont été sollicités dans le cadre de l'évolution de la situation sanitaire.

M. Brice LANNAUD précise que le ministère de la santé et des solidarités, sollicité sur cette question, a répondu que cela ne remettait pas en cause le projet.

Le représentant du SNPTES propose que les masques soient fournis aux usagers ainsi que des jetons de laverie pour leur entretien.

La représentante de la FSU évoque trois points de la précédente circulaire, qui ne sont pas repris dans le présent projet : la priorité de l'enseignement sur site, le recyclage de l'air et la question de la climatisation, les dispositions sur la vigilance sanitaire concernant les étudiants. Elle évoque, par ailleurs, la question de la protection des personnes à domicile et le jour de carence.

M. Brice LANNAUD indique qu'il est prévu d'ajouter des précisions sur les personnels et renvoie à l'avis du HCSP relatif à la ventilation.

Le représentant du SNPTES repose la question du jour de carence et celle de la ventilation et notamment les sèches-mains.

M. Brice LANNAUD répond qu'il revient à la DGRH d'apporter les éléments de réponse.

M. Thierry DELANOË répond, concernant le jour de carence, que la DGRH ne dispose pas, à ce jour, des éléments permettant de lever le jour de carence pour un congé maladie ordinaire car l'état d'urgence est levé et que la réglementation de la fonction publique s'applique en la matière. Il propose de solliciter la DGAFP sur cette question.

La secrétaire demande ce qu'il advient lorsque la maladie a un lien avec la situation sanitaire.

M. Thierry DELANOË répond que la question sera posée à la DGAFP.

M. Brice LANNAUD propose d'approfondir la question de la ventilation et des sèche-mains.

La représentante de la FSU revient sur la question de la priorité donnée à l'enseignement en présentiel.

M. Brice LANNAUD répond que cela ressort de la rédaction même de la circulaire qui renvoie bien à la possibilité d'amplifier le présentiel et les établissements vont se saisir de l'assouplissement des règles de jauge pour étendre le recours à l'enseignement en présentiel.

Le représentant de la FERC-CGT pose la question de l'augmentation du nombre d'étudiants suite au fort taux de réussite au bac en juillet 2020, ce qui conduit à celle des moyens prévus pour la rentrée. Il évoque la question du jour de carence et rappelle qu'il y a eu plusieurs avis du CHSCT qui soulignaient les risques pour la santé de tous et l'augmentation des risques collectifs.

M. Brice LANNAUD répond que la circulaire est diffusée aux établissements accompagnée d'une note qui précise ces points. S'agissant des moyens, des réflexions sont menées à ce sujet.

La secrétaire demande d'ajouter que le port du masque soit systématique « notamment dans les toilettes en état de fonctionnement ».

M. Brice LANNAUD considère que cette demande dépasse l'objet de la circulaire.

La secrétaire propose d'ajouter le nettoyage de routine une fois par jour « au minimum ».

M. Brice LANNAUD accède à cette demande et précise qu'il sera ajouté, à la demande de la secrétaire, de « consulter les conseils compétents des établissements ».

La représentante de la FSU revient sur la notion de responsabilité.

M. Brice LANNAUD rappelle que la responsabilité incombe à l'établissement.

La représentante de la FSU évoque l'appel à projet qui est prévu dans la circulaire.

M. Brice LANNAUD précise que les appels à projets sont déjà prévus et que le reste du financement fait l'objet d'un dialogue budgétaire.

Le représentant du SNPTES demande de préciser que les moments de convivialité doivent être évités.

M. Brice LANNAUD répond que l'objectif était d'inviter les établissements à reprendre les travaux de thèses afin d'éviter des retards.

Le représentant du SNPTES rappelle qu'il est important de rester vigilant.

M. Brice LANNAUD propose d'ajouter « dans le respect des consignes sanitaires ».

M. Thierry DELANOË s'assure que les questions des représentants du personnel sont épuisées et remercie M. Brice LANNAUD de la qualité de son intervention.

Interruption de séance 10 minutes.

La secrétaire propose 8 avis en accord avec les représentants du personnel et un vote conjoint pour les 7 premiers.

1 - Avis sur l'augmentation du nombre d'étudiants et moyens associés

Les établissements de l'ESR, en particulier les universités, reçoivent depuis plusieurs années un nombre d'étudiants bien supérieur à leur capacité d'accueil et d'encadrement. Cette situation s'aggrave avec l'augmentation du nombre d'étudiants (rentrée 2017, 2018 et 2019) et menace d'exploser à la rentrée 2020 avec le taux de réussite de 96 % à la session du Baccalauréat 2020 (8 % de plus qu'en 2019, soit environ 60 000 étudiants supplémentaires) ; dans ces conditions, faute d'aucune anticipation budgétaire, d'aucune marge de manœuvre au sein d'établissements déjà saturés, d'aucun moyen supplémentaire pour faire face en urgence à cette situation exceptionnelle, l'hypothèse de pouvoir maintenir une distanciation physique d'un mètre entre les étudiants relève de l'utopie.

Les représentants du personnel siégeant au CHSCT du MESR demandent à la ministre de mettre à la disposition des établissements les moyens nécessaires pour faire face à l'afflux d'étudiants de cette année dans des conditions de sécurité conformément aux consignes sanitaires gouvernementales : personnels enseignants, ingénieurs, techniciens, administratifs, bibliothécaires ; temps nécessaire au changement d'organisation, le cas échéant ; temps nécessaire à la formation à cette nouvelle organisation ; moyens techniques, équipements, réseaux, pour étudiants et personnel ; alternatives pour les étudiants non équipés, notamment en cas de mauvaises conditions de réseau.

2 - Avis sur le document discuté en séance "Orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020"

Le CHSCT MESR note que cette circulaire est dépourvue de tout fondement de droit, dès lors qu'elle ne vise aucun texte législatif ou réglementaire.

Les représentants du personnel siégeant au CHSCT du MESR ont relevé plusieurs points sur lesquels la ministre devrait porter son attention :

- *L'épidémie reprend en Bretagne, Mayenne et risque de se répandre dans d'autres régions : la circulaire proposée n'est plus acceptable. Les cas de Covid-19 augmentent de 10% par semaine depuis début juillet.*
- *État des connaissances à ce jour : virus aéroporté donc la mesure la plus efficace pour se protéger ce sont les masques. On en arrive au sujet central des usagers : qui leur fournit leurs masques, car ils n'auront pas l'argent, ne se sentent pas concernés et ont des relations sociales élevées.*
- *Pour les agents, fourniture de masques de qualité EPI adaptés aux risques encourus, permettant la respiration, type masques chirurgicaux IIR (protection de l'utilisateur et de la personne en face) à usage unique pour le personnel encadrant des étudiants en TP.*

- *A défaut, il serait souhaitable de recommander aux établissements de mettre à disposition des masques de secours pour ceux des étudiants qui n'en disposeraient pas sur place, malgré la consigne.*
- *Pour les personnels et étudiants vulnérables ou vivant avec des personnes à risque, obligés de venir sur site, mise à disposition obligatoire de masques FFP2.*
- *Rappel sur la ventilation des locaux et le séchage des mains avec air pulsé qui sont des risques importants.*
- *Revoir les protocoles de télétravail.*
- *Lutter contre les inégalités (femmes/hommes, ASA, télétravail), que la crise a accentuées.*
- *Être attentif aux personnes en situation de handicap face au travail à distance et proposer des mesures de prévention adaptées.*
- *Faire un bilan sur les effets de la période de confinement et du travail à distance sur les troubles de santé, sommeil, vision, troubles musculo-squelettiques, etc.*
- *Les agents ne vont pas tous bien et cette période n'a pas été une période de vacances. Une vigilance particulière devrait être portée pour les parents de jeunes enfants, les mères/parents isolés, personnes de santé fragile reprenant le travail sur site.*
- *Une attention spécifique devrait être portée pour les personnels administratifs et les chefs de centre, délégation, qui se sont retrouvés contraints entre les agents et le ministère.*
- *Vigilance particulière à l'étalement des horaires et au risque d'épuisement des agents.*
- *Un audit national sur les outils informatiques et la sécurisation des réseaux des universités devrait être réalisé rapidement.*

Le CHSCT du MESR rappelle sa demande d'un travail sur le bilan de la période de confinement en termes de risques professionnels notamment quant au changement d'organisation que cette période a impliquée.

3 - Avis sur la continuité pédagogique

Les représentants du personnel siégeant au CHSCT du MESR constatent que l'application de la circulaire dans les établissements a pour conséquence une généralisation des enseignements en distanciel sans forcément apporter une aide au personnel enseignant tant au niveau des moyens (ordinateur, casque, webcam...) qu'au niveau support et formation. Les dispositions imposées sont très mal vécues par le personnel enseignant provoquant perte de sommeil, anxiété et souffrance psychique.

Le CHSCT du MESR demande que les temps de formation aux nouvelles organisations soient décomptés du service des enseignants. En cas de reconfinement, le CHSCT ministériel demande que les autorisations spéciales d'absence liées aux conditions de vie (gardes d'enfants ou de personnes fragiles) soient décomptées du service des enseignants.

De plus, les représentants du personnel siégeant au CHSCT du MESR demandent que soit réaffirmée la liberté pédagogique constitutive de l'enseignement supérieur. Ils demandent donc que les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs puissent effectivement disposer de leur indépendance dans l'exécution/la réalisation de leur mission d'enseignement pour la rentrée 2020, et qu'ils aient les moyens de cette mission (matériel, formation adaptée et prise en compte dans les services), dans le respect des consignes sanitaires.

4 - Avis sur les tests Covid-19

Les représentants du personnel siégeant au CHSCT du MESR préconisent que les services de médecine préventive des universités prennent attache des CHU pour organiser, sur la base du volontariat, des tests gratuits sur les campus et ou dans les CROUS, afin de réaliser un suivi épidémiologique au plus près des étudiants et des personnels qui ne peuvent se rendre sur les lieux de tests mis en place par les CHU. Il serait intéressant de passer des conventions avec la sécurité civile, la croix rouge etc. et le financement de ces actions doit être pris en charge par le ministère, la population étudiante représentant pour certaines ville le quart de la population.

5 - Avis sur les conséquences du confinement sur les rattrapages à l'automne

Les représentants du personnel siégeant au CHSCT du MESR alertent sur les conséquences délétères qui peuvent impacter les enseignements du 1er semestre de l'année universitaire 2020-2021 en cas de confinement partiel de certaines universités. Les rattrapages réalisés en juin, juillet et septembre ne seront pas réalisables, même avec de l'enseignement à distance, car les travaux pratiques ne sont pas dématérialisables et que l'inégalité d'accès aux ressources informatiques pourra être aggravée en raison de la baisse des revenus de nombreuses familles, ou des étudiants, devant financer leurs études pour la période de septembre à novembre et décembre. Le stress, l'angoisse pourront affecter durablement la santé de ces étudiants et des agents les encadrant sur place.

6 - Avis sur les conditions de travail et l'organisation du CHSCT du MESR

L'état d'urgence sanitaire permettait de réunir les instances de dialogue social sans le respect des délais de convocation réglementaires. L'état d'urgence sanitaire s'est terminé le 10 juillet à minuit. Ce CHSCT est à cheval sur les 2 périodes, mais les représentants du personnel siégeant au CHSCT du MESR estiment qu'il serait plus respectueux des représentants du personnel de maintenir les délais de convocation réglementaires à partir du 10 juillet.

7 - Avis sur la suppression des CHSCT dès 2022 (CSFP du 16 juillet 2020)

Alors que la France traverse une crise sanitaire sans précédent, les représentants du personnel siégeant au CHSCT du MESR s'inquiètent de ce que le gouvernement auquel appartient Mme la Ministre de l'ESR profite de la situation pour acter la liquidation des CHSCT dans la fonction publique lors de la séance du Conseil Supérieur de la Fonction Publique du 16 juillet 2020. Alors même que les CHSCT ont montré dans la période que nous traversons toute leur importance, cette liquidation prive le MESR d'un outil permettant d'améliorer substantiellement la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents du secteur.

8 - Risque pris par la ministre en imposant la LPPR dès juin 2020

Dans un contexte sanitaire incertain et d'une rentrée universitaire 2020 hautement périlleuse, la précipitation de Mme la ministre autour de la LPPR dès le début de la fin du confinement n'a pas permis à la démocratie sociale et universitaire de s'exercer sereinement. Cela risque de conduire à une grande incompréhension des agents face

aux conséquences de ces réformes, ce qui ne pourra conduire qu'à une perte de sens, du stress et de l'inquiétude supplémentaires pour des agents déjà fortement éprouvés.

Les avis n°1 à 7 avis sont approuvés à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative.

L'avis n°8 est approuvé par la FERC-CGT et la FSU (abstention : SGEN-CFDT, SNPTES).

Le représentant du SNPTES attire l'attention sur la nécessité de ne pas transmettre les textes dans un délai tardif en amont des plénières, de tenir compte de l'évolution de la crise sanitaire, de la contamination aéroportée, de veiller à fournir les gels et masques, de veiller au port du masque, de prévoir des sèche-mains manuels, de favoriser le télétravail et de veiller au problème de l'épuisement professionnel.

II. Questions diverses :

1/ le fonctionnement du CHSCT MESR

Mme Isabelle MEROLLE annonce les prochaines réunions du CHSCT MESR :

- Le 15 septembre 2020 : groupe de travail consacré aux bilans ATMP et SST 2019,
- Le 1 octobre 2020 : séance plénière du CHSCT MESR,
- Le 3 novembre 2020 : groupe de travail préparatoire de la séance plénière du 17 novembre 2020.

La secrétaire demande l'organisation d'un groupe de travail exclusivement réservé aux représentants du personnel pour la préparation de l'assemblée plénière du 17 novembre et propose la date du 2 octobre.

2/ Groupe de travail sur le télétravail

M. Thierry DELANOË précise qu'une proposition sera faite aux représentants du personnel à la mi-septembre car il est nécessaire d'avancer sur l'arrêté relatif à ce sujet. Il rappelle que la réglementation permet déjà aux établissements de mettre en place le télétravail.

Il remercie les membres du CHSCT et les participants et clôt la séance à 12 heures.

Le président

Thierry DELANOË

La secrétaire

Lorena KLEIN

Annexe :

Déclaration liminaire de FERC-CGT et de la FSU :

La séance du CNESER des 18 et 19 juin (21h de séance imprévue sans restauration ni hôtel ni transports)

Le jeudi 18 juin 2020, Mme la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche convoquait un Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) afin de débattre, d'amender et de voter sur le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). La séance du conseil a commencé à 9h30 le 18 juin et s'est achevée le lendemain matin à 6h54, après 21h de séance.

- Le règlement intérieur (RI) du CNESER prévoit pourtant explicitement que les séances ne doivent pas dépasser 19h ;
- En passant outre le RI du CNESER, sans avoir pris la moindre mesure qui garantisse aux membres du CNESER de pouvoir continuer à siéger dans des conditions satisfaisantes (ni restauration, ni hébergement, ni transports), Mme la ministre a clairement exposé la santé et la sécurité des travailleurs (risque de nuit blanche sans hébergement, d'agressions nocturnes, ...)

Dans ce contexte, la CGT et la FSU rappellent à nouveau Mme la Ministre à son obligation de garantir la santé et la sécurité des agents dans tous les aspects liés au travail.